

Le Citoyen

BULLETIN OFFICIEL DE L'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE • VOLUME 3, N° 4, DÉCEMBRE 2011



Décembre revient



Tout ce que vous devez savoir en cette fin d'année 2011!

Informations pratiques sur les opérations de déneigement, spectacles et activités pour l'hiver, horaires spéciaux des services municipaux durant la période des fêtes, collecte de sapins de Noël...

Le Triangle sur les planches à dessin!

www.letrianglemontreal.com

Dans le cadre du vaste projet de revitalisation du secteur Le Triangle, la firme Catalyse Urbaine, architecture et paysages a remporté le concours de design urbain et a obtenu le mandat de redessiner les espaces publics de ce quartier montréalais en pleine renaissance.

Urbaine met justement en valeur tout le potentiel de ce secteur et propose des espaces publics à la fois fonctionnels et agréables », a-t-elle ajouté.

L'idée maîtresse de la proposition développée par Catalyse Urbaine est d'aménager un parc fédérateur au cœur du quartier. Ce grand espace vert favorisera ainsi les activités en plein air, encouragera les échanges sociaux et créera un fort sentiment d'appartenance au quartier. Plusieurs autres éléments, comme l'aménagement de squares plantés, de rues partagées et d'une place du marché, ont été avancés afin de transformer le secteur en quartier résidentiel à faire rêver!

« Le projet lauréat est l'exemple concret et fonctionnel d'un milieu de vie combinant accessibilité, durabilité, quiétude et bien-être. Grâce à l'aménagement proposé, Le Triangle pourrait devenir une solution durable au phénomène d'étalement urbain des jeunes familles puisqu'il est en mesure de les convaincre de s'installer

L'objectif est ambitieux : convertir un ancien secteur industriel en quartier résidentiel vert et transformer quelques-unes des rues du secteur en espaces collectifs de qualité. « Le concours de design urbain a permis de faire émerger des idées nouvelles et d'explorer diverses approches d'aménagement des voies publiques de ce secteur », a déclaré M^{me} Helen Fotopulos, responsable de la culture, du patrimoine, du design et de la condition féminine, et conseillère du district de Côte-des-Neiges. « Le projet élaboré par l'équipe de Catalyse



Juliette Patterson, architecte paysagiste chez Catalyse Urbaine, entourée des conseillers Marvin Rotrand et Helen Fotopulos.

sur l'île de Montréal dans un quartier qui répondra à leurs besoins », a expliqué M. Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon.

L'échéancier et le budget détaillé nécessaires à la réalisation de ce projet seront dévoilés prochainement.



Parc Jean-Brillant : la métamorphose est entamée



La conseillère Helen Fotopulos, en compagnie de Martin Champoux et Normand Julien, de la division de l'aménagement des parcs et des actifs immobiliers.

En novembre, la conseillère du district de Côte-des-Neiges, M^{me} Helen Fotopulos, a donné officiellement le coup d'envoi à la construction d'une scène multifonctionnelle couverte et permanente en face du chalet du parc Jean-Brillant. Cette nouvelle scène, qui sera entièrement terminée au printemps, permettra la tenue d'activités culturelles et de quartier, tout en pouvant être utilisée par les garderies et les camps de jour.

En 2011, l'arrondissement a aussi éliminé les traces de l'ancien terrain de baseball en le gazonnant entièrement et en retirant

les clôtures. En 2012, l'arrondissement compte planter des végétaux à différents endroits dans le parc, refaire l'aire de jeux pour les enfants de 6 à 12 ans et réaménager l'entrée du parc à l'intersection de la rue Jean-Brillant et de l'avenue Gatineau. De plus, de nombreux sentiers piétonniers seront aménagés dans le parc. Au total, 900 000 \$ seront investis en 2011-2012 afin d'améliorer le populaire parc Jean-Brillant. Cet investissement majeur a été rendu possible grâce à la participation active de l'arrondissement au Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs de la Ville de Montréal.

Le Citoyen

Bulletin officiel de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
Vol. 3 N°4 DÉCEMBRE 2011

Le Citoyen est imprimé sur du papier recyclé. Il est distribué aux résidents et aux commerçants de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Coordination générale:
Division des communications
Conception graphique: Octane Stratégies
Imprimerie: Payette & Simms
Dépôt légal: Bibliothèque et Archives Canada ISSN 1705-8457

BUREAU ACCÈS MONTRÉAL
la porte d'entrée de l'arrondissement!



5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée

Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h et le samedi, de 9 h à 12 h.

HEURES D'OUVERTURE DURANT LE TEMPS DES FÊTES

Fermé du 23 décembre au 3 janvier inclusivement.

Réouverture le 4 janvier 2012 selon l'horaire régulier.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
514 872-2345

5160, boulevard Décarie, bureau 600

POLICE

Poste de quartier 11
514 280-0111

6255, avenue Somerled

Poste de quartier 26
514 280-0126

5995, boulevard Décarie

ÉCOCENTRE DE LA CÔTE-DES-NEIGES
514 872-3517

6925, chemin de la Côte-des-Neiges (à côté de Maxi et Cie)

ÉCO-QUARTIERS

Éco-quartier de Côte-des-Neiges

6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 591
514 738-7848

ecoquartiercdn@socenv.ca

Éco-quartier de Notre-Dame-de-Grâce

6575, rue Somerled, bureau 206

514 486-2727

ecoquartier@gmail.com

TANDEM CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Sécurité urbaine

Côte-des-Neiges : 514 736-2732

Notre-Dame-de-Grâce : 514 489-6567

www.preventionndg.org



Michael Applebaum

Maire de l'arrondissement
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal
mapplebaum@ville.montreal.qc.ca



Helen Fotopulos

Conseillère du district de Côte-des-Neiges
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
hfotopulos@ville.montreal.qc.ca



Peter McQueen

Conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce
peter.mcqueen@ville.montreal.qc.ca



Marvin Rotrand

Conseiller du district de Snowdon
mrottrand@ville.montreal.qc.ca



Lionel Perez

Conseiller du district de Darlington
lionel.perez@ville.montreal.qc.ca



Susan Clarke

Conseillère du district de Loyola
susan.clarke@ville.montreal.qc.ca

Votre conseil d'arrondissement

PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Lundi 5 décembre**

Lundi 16 janvier*

Lundi 6 février*

* Édifice Cummings

(5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine)

** Centre communautaire Monkland

(4410, avenue West Hill).

Période de questions

Les séances débutent à 19 h. Les citoyens désirant participer à la période de questions doivent s'inscrire au comptoir d'accueil de 18 h 15 à 18 h 45. En début de séance, un tirage au sort est effectué afin de déterminer dans quel ordre les citoyens prennent la parole.



Lutte contre les graffitis

S'ajoutant aux actions policières, à l'encouragement à la délation et aux alternatives légales, une nouvelle réglementation renforce les efforts investis en vue de l'éradication des graffitis sur le territoire de l'arrondissement de CDN—NDG. Après avoir tenu compte des commentaires et des suggestions des citoyens, le conseil d'arrondissement a adopté, à l'unanimité, le *Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffitis*. Ce règlement est entré en vigueur le 19 octobre dernier.

Le règlement, qui s'applique de manière différente selon le type de bâtiment, vise l'interdiction d'apposer ou de maintenir un graffiti, tant sur une propriété privée que sur le domaine public, et responsabilise les propriétaires à cet effet.

« Il est capital que tous soient parties prenantes dans l'éradication des graffitis », insiste la responsable du dossier pour l'arrondissement de CDN—NDG, M^{me} Susan Clarke, conseillère du district de Loyola.

Petit bâtiment résidentiel et commercial, coopérative d'habitation et OBNL

Les propriétaires de bâtiment résidentiel de moins de six logements et de bâtiment commercial ou mixte (comportant un ou plusieurs logements ainsi que des

usages autres que résidentiels) de moins de 300 m² de superficie, de même que les organismes à but non lucratif et les coopératives d'habitation, peuvent adhérer au programme d'embellissement de l'arrondissement. S'ils adhèrent à ce programme, le nettoyage des graffitis qui se trouvent à moins de cinq mètres du sol sera effectué aux frais de l'arrondissement.

Grand bâtiment résidentiel et commercial, industrie et institution

Appelés à contribuer à l'effort collectif pour une propreté accrue dans CDN—NDG, les propriétaires de bâtiment résidentiel comportant six logements et plus, de bâtiment commercial ou mixte ayant plus de 300 m² de superficie ainsi que de bâtiment industriel ou institutionnel seront responsables de

l'enlèvement de tout graffiti sur leur propriété.

Avis

Si une infraction est constatée, le propriétaire d'un bâtiment peut recevoir un avis de procéder au nettoyage dans un délai de 14 jours (entre le 1^{er} avril et le 1^{er} novembre). S'il refuse de s'y soumettre, l'arrondissement effectuera les travaux aux frais du propriétaire.

Combattre les tags sur sa propriété

Nettoyer les tags sans tarder, planter des vignes, installer une caméra de surveillance et un détecteur de mouvement sont autant de moyens que peuvent prendre les propriétaires désireux de régler le problème.



Murale

Cet automne, une immense murale s'est progressivement révélée aux passants à l'intersection de la rue Sherbrooke et de l'avenue Madison. Cette œuvre est la dernière à avoir été réalisée avant la mise en place, le 19 octobre dernier, de la nouvelle réglementation sur les graffitis et les murales dans l'arrondissement de CDN—NDG. La murale, intitulée « Notre-Dame-de-Grâce, Our Lady of Grace », est inspirée de l'artiste tchécoslovaque Alfons Mucha

et illustre le passé agricole du quartier et quelques-unes de ses institutions actuelles. Sa réalisation a été coordonnée par Prévention NDG et financée par la Ville de Montréal et par l'arrondissement de CDN—NDG. Environ 400 canettes de peinture en aérosol ont été utilisées par Fluke, Guillaume Lapointe (aussi un employé de Prévention NDG), Antonain Lambert, Dodo et Bruno Rathbone, les artistes d'A'Shop.



Michael Applebaum

Maire de l'arrondissement
Président du comité exécutif
de la Ville de Montréal

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Une année charnière se termine bientôt pour notre arrondissement sous le sceau de petites et de grandes réalisations qui tracent la voie à des lendemains toujours plus stimulants pour Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Les douze derniers mois auront permis à notre communauté de progresser significativement, notamment avec l'ouverture du Centre sportif NDG, l'avancement du projet de bibliothèque et de centre culturel dans l'aire Benny, la croissance fulgurante du secteur Le Triangle, l'adoption du second volet de la *Politique en faveur des saines habitudes de vie*, les investissements dans plus d'une vingtaine de parcs, la mise en place de nouvelles mesures d'apaisement de la circulation, la mise en valeur de petits espaces verts, la réalisation de nouveaux logements sociaux et abordables, l'extension du réseau Bixi, etc. Tout autant d'accomplissements, de partenariats et d'engagements qui touchent le quotidien de nos centaines de milliers de familles.

Plus que jamais, nous pouvons affirmer haut et fort que Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce est *Parfaitement Montréal!*

Bonne et heureuse période des fêtes
à vous et à vos proches!

Gérald Tremblay

Maire de Montréal



Chères citoyennes,
Chers citoyens,

L'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce travaille très fort pour offrir des services de qualité adaptés aux besoins de sa population.

Le maire, M. Michael Applebaum, et ses collègues élus ont toujours des projets sur la planche. Aidés par les employés de l'arrondissement, ils transforment petit à petit ce secteur de Montréal.

L'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce est à l'image de notre métropole, il a assurément mis le cap sur l'avenir. Il évolue afin que les familles y trouvent tout ce dont elles ont besoin pour s'y épanouir.

Par exemple, pour tirer pleinement parti de l'hiver, profitez de tous les équipements à votre disposition.

Bonne saison!

228 km de rues et 449 km de trottoirs

Une bonne collaboration entre les équipes de déneigement et les citoyens est de mise pour assurer le bon déroulement des opérations de déneigement sur l'ensemble du territoire.

Voici ce qu'il y a d'essentiel à retenir :

Le rôle des équipes de déneigement



Moins de 2,5 cm de neige Épandage

Les équipes de déneigement épandent des fondants et des abrasifs dans les rues et sur les trottoirs.



Plus de 2,5 cm de neige Déblaiement

Les travailleurs déblaient les rues et les trottoirs en tassant la neige en bordure de rue pour favoriser la libre circulation des piétons et des automobilistes. Le déblaiement se fait en continu au cours d'une précipitation ainsi que dans les heures qui suivent. Le déblaiement est généralement accompagné parallèlement par une opération d'épandage de fondants et d'abrasifs.



Plus de 15 cm de neige Chargement

Quand il y a plus de 15 cm de neige au sol, l'arrondissement décrète une opération de chargement de la neige. Avant de l'amorcer, il faut terminer le déblaiement des rues et des trottoirs. Il faut aussi installer des panneaux d'interdiction de stationner pour aviser les citoyens de déplacer leurs véhicules. Une fois ces étapes réalisées, on procède au chargement et on commence à souffler la neige dans les camions. Ces camions transportent ensuite la neige vers les sites d'élimination. En moyenne, l'arrondissement remplit de neige 25 000 camions de transport par hiver.

Le rôle des citoyens

Gardez vos distances

Que vous soyez à pied, en auto ou à vélo, conservez toujours une distance sécuritaire avec les imposants appareils et les véhicules utilisés par les équipes de déneigement.

Ne poussez pas votre neige sur le trottoir et dans la rue

Il est interdit de pousser la neige provenant d'une propriété privée jusque sur la voie publique. Assurez-vous qu'elle soit pelletée ou soufflée sur votre terrain. S'il manque d'espace sur votre terrain pour y déposer votre neige, vous pouvez adresser une demande de permis pour déposer votre neige dans la rue. Une telle demande doit se faire en personne au **bureau Accès Montréal** de l'arrondissement. Vous devrez notamment fournir les dimensions, avec visuel à l'appui, de la superficie à déneiger. Le coût du permis dépendra de cette superficie ainsi que de votre type d'immeuble. Pour faciliter le travail des inspecteurs, il est recommandé d'afficher le permis dans une fenêtre afin qu'il soit visible de la rue.

Surveillez la signalisation orange

À la suite d'une tempête de neige, surveillez les panneaux d'interdiction de stationner

et déplacez votre véhicule en conséquence. N'attendez pas l'arrivée de la remorqueuse pour le faire.

Garez votre véhicule en parallèle

Garez votre véhicule en parallèle, près de la bordure du trottoir. Le stationnement en angle ou éloigné du trottoir peut empêcher le passage des véhicules de déneigement, d'urgence et de collecte. De plus, si vous ne roulez pas, coupez le contact afin de réduire la pollution.

Découvrez les avantages du transport en commun

À la suite d'une importante chute de neige, utilisez les transports en commun pour vos déplacements. C'est une solution pratique qui a aussi l'avantage de favoriser l'efficacité des opérations de déneigement.

Ordures ménagères et matières recyclables

Les jours de collecte, assurez-vous que vos contenants et vos sacs soient bien visibles et accessibles. Récupérez aussi votre poubelle ou votre bac de recyclage rapidement une fois la collecte effectuée.

Véhicules remorqués pour permettre le passage des équipes de déneigement

Info-remorquage – ville.montreal.qc.ca/inforemorquage, 514 872-3777

CDN—NDG s'attaque aux incendies mortels Plus d'une centaine d'avertisseurs de fumée remis gratuitement aux citoyens

Aucun citoyen n'est à l'abri d'une tragédie. Cependant, il est inacceptable, en 2011, de perdre la vie

dans un incendie en raison d'un avertisseur de fumée non fonctionnel. C'est dans cet esprit que

les inspecteurs en bâtiment de CDN—NDG ont parcouru plusieurs artères de l'arrondissement, en collaboration avec les agents de prévention du Service de sécurité incendie de Montréal et de futurs pompiers, pour vérifier les avertisseurs de fumée. Profitant de la campagne « Changement d'heure, changement de piles! », du 5 novembre dernier, ils ont effectué plus de 550 vérifications. Ils ont remis gratuitement 91 piles et 116 avertisseurs de fumée au lithium aux logis qui n'en avaient pas.

Qui vous avertit en cas d'incendie?

Contrairement à la croyance populaire, les animaux domestiques et l'odeur de la fumée n'alertent pas les dormeurs lors d'un incendie. L'avertisseur de fumée est l'appareil de détection le moins coûteux et le plus simple à installer pour alerter la maisonnée en cas d'incendie, particulièrement s'il se déclare en pleine nuit. Son installation est d'ailleurs obligatoire en vertu de la réglementation municipale.



Gabriel Henri-Germain, agent technique en architecture à l'arrondissement de CDN—NDG, Marcel Deschamps, chef de section au Service de sécurité incendie de Montréal, et Susan Clarke, conseillère du district de Loyola, discutent de l'entretien de l'avertisseur de fumée avec un citoyen.

Présentation du projet de Quartier vert actif et en santé NDG Sud-Est

www.ecologieurbaine.net/vert-ndg

Après des mois de travail, le Centre d'écologie urbaine de Montréal, en compagnie de ses partenaires du milieu communautaire, a présenté publiquement les propositions du Quartier vert actif et en santé NDG Sud-Est.



On aperçoit ici les élus Peter McQueen et Michael Applebaum en compagnie d'Anne Juillet (CEUM), Luc Rabouin (CEUM), Claude d'Anjou (Mobiligo) et Dominique Barsalou (Conseil communautaire NDG) lors de la présentation.

Pour l'occasion, une cinquantaine de personnes s'étaient réunies au Centre communautaire de Saint-Raymond, le 10 novembre dernier. Parmi les invités présents, Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce, et Michael Applebaum, maire de l'arrondissement, se sont montrés enthousiastes à la lecture des

propositions du plan. L'objectif est de mettre en place certaines mesures d'apaisement de la circulation dès l'été prochain dans la zone étudiée.

Rappelons que le projet de Quartier vert actif et en santé vise notamment à faciliter le transport actif et à sécuriser les corridors piétonniers.

Adoption du budget 2012

Le 18 octobre, le maire Michael Applebaum et les membres du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ont adopté un budget de fonctionnement équilibré de 71 M\$ pour l'exercice financier 2012. Parmi les faits saillants de ce budget, on note que l'arrondissement a réussi à atteindre les

objectifs de resserrement financier ciblés par la Ville-centre, tout en maintenant les services aux citoyens.

L'adoption du budget de fonctionnement s'est ainsi ajoutée à l'adoption, en septembre, du Programme triennal d'immobilisations (PTI) de 18,6 M\$ pour la période 2012-2013-2014.

Rappelons que les budgets des arrondissements sont consacrés à la voirie locale, à l'enlèvement des matières résiduelles, au déneigement, à l'entretien des parcs, aux équipements culturels, de sports et de loisirs, aux applications informatiques, au matériel roulant local et à l'urbanisme. Les documents relatifs

au budget 2012 et au PTI de CDN—NDG, qui ont fait l'objet de présentations publiques, sont disponibles sur le site Internet de l'arrondissement : ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg (section *Documents financiers*).

Comme prévu au calendrier de la Ville de Montréal, le conseil d'un arrondissement doit adopter des

prévisions budgétaires, les transmettre au comité exécutif et les faire adopter par le conseil municipal. Le budget 2012 de la Ville de Montréal, qui comprendra le budget de l'arrondissement de CDN—NDG, devrait être adopté par le conseil municipal au cours d'une séance spéciale, le 12 décembre 2011.

Notre site Internet

Cliquez pour en connaître davantage sur ces sujets



ville.montreal.qc.ca/cdn-ndg

CONSULTEZ LES CONDITIONS ACTUELLES DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

<http://ville.montreal.qc.ca>



SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK :

[CDN.NDG](http://www.facebook.com/cdn.ndg)

SUIVEZ-NOUS SUR TWITTER :

[CDN NDG](http://twitter.com/cdn.ndg)

SPORTS ET LOISIRS

Prix remporté pour le Plan directeur en sports et loisirs



Gilles Bergeron (à gauche) et Sonia Gaudreault (à droite), de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLD) ont reçu, le 6 octobre dernier, le Prix d'excellence — *Coup de cœur du jury* de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) pour leur Plan directeur.

Rappelons que ce plan trace les lignes directrices du développement futur des installations et des activités culturelles et sportives de l'arrondissement.

PATINOIRES EXTÉRIEURES ET ARÉNAS

Cet hiver, restez actifs!



Quoi de mieux que de continuer à bouger et à profiter du grand air, même en plein hiver? Dès que la température le permettra, les patinoires extérieures seront ouvertes pour le patinage libre, du lundi au vendredi, de 15 h 30 à 22 h, et les samedi et dimanche, de 13 h à 22 h.

Les groupes de 12 personnes ou plus peuvent réserver gratuitement une patinoire extérieure pour pratiquer un sport d'équipe en dehors de la période de patinage libre. Il suffit de demander un permis à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social en composant le 514 872-6364.

Lionel Perez, conseiller du district de Darlington, profite de la patinoire du parc Dunkerque, maintenant éclairée par de nouveaux lampadaires.

L'hiver en fête

C'est le 4 février 2012 que se tiendra la cinquième édition de *L'Hiver en fête à Côte-des-Neiges*. Cet événement rassembleur prenant place au parc de Kent a comme objectif de faire découvrir aux familles du quartier une panoplie d'activités hivernales gratuites. Parmi celles-ci, mentionnons la glissade sur neige et l'initiation au patinage et au hockey. De plus, il sera possible d'obtenir une foule d'informations sur les organismes communautaires du quartier ainsi que sur les services offerts. C'est une occasion incomparable de découvrir et d'apprivoiser l'hiver québécois!

Cette fête est chapeautée par la Table Jeunesse de Côte-des-Neiges et la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges.



Côte-des-Neiges	Notre-Dame-de-Grâce
Patinoire de Kent 3333, avenue de Kent	Patinoire Georges-Saint-Pierre 999, avenue Oxford
Patinoire de la Savane* 5111, rue Paré	Patinoire Gilbert-Layton* 6975, avenue Chester
Patinoire Dunkerque* angle de la rue Jean-Talon Ouest et du chemin de Dunkirk	Patinoire Loyola* 877, avenue Doherty
Patinoire Jean-Brillant 5252, avenue Decelles	Patinoire Notre-Dame-de-Grâce 3501, avenue Girouard
Patinoire Macdonald 5355, avenue Clanranald	Patinoire Trenholme 6800, rue Sherbrooke Ouest
Patinoire Mackenzie-King 4905, avenue Saint-Kevin	Patinoire William-Bowie 4955, avenue Trenholme
Patinoire Maurice-Cullen* 4770, chemin Circle	Patinoire William-Hurst 6230, rue de Terrebonne
Patinoire Van Horne* 4900, avenue Van Horne	

* Parc comprenant uniquement une patinoire sans bandes qui est donc réservée à la pratique du patinage libre.

Et lorsque la température est moins clémente, venez vous amuser dans l'un des deux arénas. Le patinage libre et le hockey libre sont gratuits pour les enfants, en tout temps, et pour les adultes, du lundi au vendredi. La fin de semaine, les frais exigés pour les adultes sont de 2,75 \$ pour le patinage libre et de 5 \$ pour le hockey libre, sur présentation d'une carte Accès Montréal (sans carte : 7,50 \$). La location de patins est possible durant les heures de patinage libre.

ARÉNA BILL-DURNAN

4988, rue Vézina
Plamondon ☺
514 872-6073

Horaire – Patinage libre

Lundi au vendredi : 16 h 30 à 17 h 30
Samedi : 14 h à 16 h
Dimanche : 12 h 30 à 14 h 30

Horaire – Hockey libre

Adultes – vendredi : 13 h à 15 h
Adultes – samedi : 20 h à 22 h
Jeunes – vendredi : 15 h 30 à 16 h 30

ARÉNA DOUG-HARVEY

4985, avenue West Hill
514 872-6028

Horaire – Patinage libre

Lundi au vendredi : 16 h à 17 h
Samedi et dimanche : 14 h à 16 h

HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Les bibliothèques et les maisons de la culture de l'arrondissement seront fermées les 23, 24, 25, 26, 27, 30 et 31 décembre 2011 ainsi que les 1^{er}, 2 et 3 janvier 2012.

Les maisons de la culture

HORAIRE RÉGULIER :

Samedi et dimanche de 13 h à 17 h • Mardi et mercredi de 13 h à 19 h • Jeudi et vendredi de 13 h à 18 h

Maison de la culture de Côte-des-Neiges

5290, chemin Côte-des-Neiges
514 872-6889

EXPOSITION

Du 8 décembre 2011 au 20 février 2012

Installation

Refuges et transparences



Crédit : Jolanta Sprawka

Résultat des réflexions de l'artiste sur les relations entre l'espace, les sens et les émotions, les installations de **Jolanta Sprawka** se composent de plusieurs éléments en cellophane tressé, certains suspendus au plafond, d'autres posés sur le sol, évoquant les formes légères, translucides, voire aériennes, de la vie marine. Il en résulte une atmosphère à la fois étrange, méditative, intime et transformatrice.

Maison de la culture de Notre-Dame-de-Grâce

3755, rue Botrel
514 872-2157

SPECTACLE

Dimanche 18 décembre à 15 h

Conte musical famille (à partir de 8 ans)

Gros Paul

Petit Paul deviendra gros, énorme, immense, car il engloutit tout sur son passage : ordinateur, maison... jusqu'à avaler son propre père et sa mère. L'ogrelet, désespérément seul, fait appel aux médias pour témoigner de sa condition, user de sa puissance et exiger toujours plus, plus, plus et maintenant ! Une production du Moulin à Musique. **Anne-Marie Olivier**, auteure, **Michel Gonneville**, musique, **Michel-Maxime Legault**, mise en scène, **Pierre-Étienne Rouillard**, conteur, **Marie-Soleil Bélanger**, violon, **Allan Sutton**, claviers, **Nicolas Lessard**, contrebasse.

Laissez-passer dès le 4 décembre.

EXPOSITION

Jusqu'au 12 février 2012

Abris de rêveries



Crédit : Marie-Pierre Normand

L'artiste **Marie-Pierre Normand** travaille avec des matériaux trouvés et empruntés au quotidien. Face au désastre écologique actuel, l'artiste cherche à redonner vie à des déchets sans valeur dans le contexte de sa création. L'installation prendra l'aspect d'une maquette à échelle humaine où se côtoieront dessins, collages et sculptures. Ce projet étant une résidence de création, l'installation sera changeante durant la tenue de l'exposition. Ce projet bénéficie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et la Ville de Montréal.

Les bibliothèques

HORAIRE RÉGULIER :

Samedi, dimanche et lundi de 10 h à 17 h • Mardi et mercredi de 12 h à 20 h • Jeudi et vendredi de 10 h à 18 h

Bibliothèque Benny

3465, avenue Benny
514 872-4147 (Adultes)
514 872-4636 (Jeunes)

CONTES (10 ans et plus)

Dimanche 11 décembre à 10 h 30

Métamorphose

Andrée Dufort et **Raynald Barbarie** sont des passionnés de la tradition québécoise : la danse, la chanson, le conte et tout ce qui se rattache au patrimoine vivant. Dans leur canot volant, vous survolez le diable, les curés, les belles créatures qui sont cachées dans les recoins du terroir traditionnel, comme des quêteurs parcourant les étendues laurentiennes de l'imaginaire québécois.

Grâce au soutien financier des ABM.

Entrée libre.

Bibliothèque Interculturelle

6767, chemin Côte-des-Neiges
514 868-4715 (Adultes)
514 868-4716 (Jeunes)

SPECTACLE (parents et enfants de 8 à 13 ans)

Samedi 10 décembre de 14 h 30 à 15 h 15

Noël au Québec

Célébrez le temps des fêtes avec des contes et des légendes du Québec. Faites la rencontre de Rikiki, le prince des lutins du Richelieu, embarquez dans un canot volant avec la Chasse-Galerie et fabriquez des sabots afin d'aider Jean à gagner la main de sa bien-aimée!

Inscription au bureau d'aide aux lecteurs (3^e étage) ou au 514 868-4721.

Bibliothèque de Côte-des-Neiges

5290, chemin de la Côte-des-Neiges
514 872-6603 (Adultes)
514 872-5118 (Jeunes)

ATELIER (7 ans et plus)

Dimanche 18 décembre à 14 h

La podorythmie ou l'art d'être « au plywood »



Crédit : Pierre Crépeau

Issue de la tradition québécoise, la podorythmie consiste à faire de la musique avec ses pieds! **Alain Lamontagne** propose de vous initier au traditionnel « tapage de pieds » pour devenir un musicien « au plywood ». Apportez vos souliers et vous ferez chanter le plancher!

Inscription au comptoir jeunesse ou par téléphone.

Bibliothèque de Notre-Dame-de-Grâce

3755, rue Botrel
514 872-2398 (Adultes)
514 872-2377 (Jeunes)

SPECTACLE (6 à 8 ans)

Samedi 10 décembre à 14 h

Sarah et le petit frère :

un conte musical pour Noël

À l'approche de Noël, Sarah attend avec



Crédit : Stéphanie Martin

impatience l'arrivée de son petit frère. Une fois le bébé arrivé, les choses ne sont pas tout à fait comme elle

l'avait prévu. Un conte de Noël sur la fratrie.

Inscription au comptoir jeunesse ou par téléphone.

Deux nouveaux espaces verts



Mini-parc

Depuis le début octobre, les citoyens peuvent profiter du nouveau petit espace vert situé à l'angle de l'avenue Coolbrook et du chemin Queen-Mary. « L'aménagement de ce mini-parc fait partie des actions ciblées par notre Plan vert et favorisera du même coup la réduction des îlots de chaleur urbains dans CDN—NDG », a expliqué le conseiller du district de Snowdon, M. Marvin Rotrand.



Passage piétonnier vert

Le passage piétonnier Mountain Sights a également fait l'objet d'un projet de verdissement cet automne. Les travaux ont été réalisés par l'organisme Nature-Action Québec, en collaboration avec l'arrondissement. Ce projet est financé par le Fonds vert dans le cadre de l'Action 21 du *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques* (PACC) du gouvernement du Québec.

Collecte spéciale des sapins de Noël naturels

Après les fêtes, vous pourrez déposer votre arbre de Noël naturel en bordure de rue le **mercredi 4 janvier** ou le **mercredi 11 janvier, avant 7 h du matin**. Toutefois, si une opération de déblaiement ou de chargement de la neige est en cours, la collecte sera remise au mercredi suivant. Assurez-vous de bien retirer les décorations de votre arbre!

Tous les sapins ramassés au cours de cette collecte spéciale seront recyclés et transformés en copeaux de bois.

Écocentre

Les arbres de Noël naturels peuvent aussi être laissés à l'Écocentre de la Côte-des-Neiges puisqu'il possède un conteneur de récupération des résidus verts.

Notez que l'Écocentre sera fermé les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier.

Éco-quartiers

Quant aux deux éco-quartiers de l'arrondissement, ils seront fermés du 23 décembre au 3 janvier inclusivement.

Projets de verdissement sur le boulevard Décarie et l'avenue de Courtrai

Deux projets mobilisateurs de verdissement sont en cours dans l'arrondissement. En voici le bilan pour l'année 2011.

Verdir Décarie

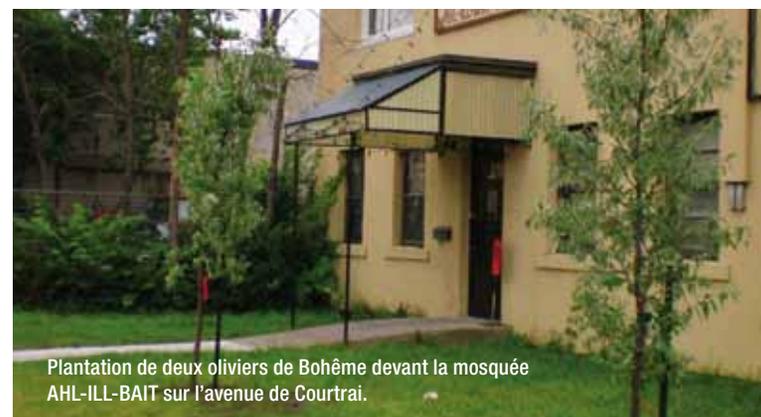
Mis en œuvre par la Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV), en collaboration avec plusieurs partenaires, dont l'arrondissement de CDN—NDG et l'Office municipal d'habitation de Montréal, le projet a comme objectif le verdissement des terrains résidentiels privés sur le boulevard Décarie, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Plamondon. L'ajout de végétation contribue à diminuer les îlots de chaleur présents dans ce secteur et embellit ce milieu de vie où résident plus de deux mille personnes.

Cette année, une majorité de propriétaires du secteur ont fait

Pour une avenue de Courtrai plus conviviale

Financé dans le cadre du programme Quartiers 21, le projet vise à rendre l'avenue de Courtrai plus conviviale par le verdissement et l'organisation d'activités rassembleuses. Au cours de l'année 2011, le verdissement de sept sites sur l'avenue de Courtrai a été réalisé. La plantation d'arbres, d'arbustes et de vignes s'est faite, entre autres, grâce au soutien de l'équipe de jeunes du projet Écolo-boulot (géré par le Groupe Information Travail).

Des efforts soutenus ont également été déployés dans la mobilisation de la communauté concernée par le projet



l'objet d'une sensibilisation à ce sujet. Aussi, la végétation de sept terrains a été densifiée par la plantation d'arbustes ou de vignes. Au printemps 2012, il est prévu de verdir d'autres terrains et d'aménager cinq mini-îlots de fraîcheur ombragés.

Verdir Décarie est financé en grande partie par le Fonds vert dans le cadre de l'Action 21 du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec.

(propriétaires fonciers, résidents, organismes, lieux de culte et entreprises). Une vente de plants de légumes et d'herbes (11 juin 2011) et une activité de nettoyage de l'avenue de Courtrai (1^{er} octobre 2011) ont été les premières activités organisées afin de créer des liens entre les résidents, de développer un sentiment d'appartenance et d'améliorer le milieu de vie.

Pour en savoir davantage et être informé des activités à venir en 2012, visitez les pages Facebook *Avenue de Courtrai* et *Verdir Décarie*.



Ce document a été imprimé avec la technologie Pure Impression™